



**CONSEIL  
DE QUARTIER**  
DES JÉSUITES

---

**1<sup>ère</sup> assemblée ordinaire du Conseil d'administration,  
Lundi le 13 février 2023 à 19 h,  
Séance tenue en visioconférence**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

|                                  |                 |
|----------------------------------|-----------------|
| M. Jean-Pascal Dumont            | Président       |
| M. Michel Voisard                | Trésorier       |
| M. David Khayat                  | Administrateur  |
| M <sup>me</sup> Catherine Savoie | Administratrice |
| M <sup>me</sup> Anne Deblois     | Administratrice |
| M. Michel-Marie Bellemare        | Administrateur  |
| M <sup>me</sup> Érika Neptune    | Secrétaire      |

**IL Y A QUORUM**

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| M. Ernesto Salvador Cobos            | Conseiller en consultations publiques,<br>Ville de Québec |
| M <sup>me</sup> Marie-Pierre Boucher | Conseillère municipale,<br>District de Louis-XIV          |
| M. Claude Lavoie                     | Conseiller municipal,<br>District de Saint-Rodrigue       |
| M. Simon Côté                        | Secrétaire de soutien                                     |

**ÉTAIT ABSENT :**

Il n'y a aucun absent

3 citoyens étaient présents

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jean-Pascal Dumont souhaite la bienvenue à tous les membres de l'assemblée et déclare la séance ouverte puisqu'il y a quorum.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jean-Pascal Dumont fait la lecture de l'ordre du jour :

### Ordre du jour

|   |         |
|---|---------|
| 1. Ouverture de l'assemblée   | 19 h 00 |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour   | 19 h 01 |
| 3. Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2022  | 19 h 05 |
| 4. Suivi du procès-verbal   | 19 h 10 |
| 5. Dossiers du conseil de quartier  | 19 h 20 |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Élection du Secrétaire du conseil d'administration</li><li>• Programme de soutien à la mobilisation en sécurité routière</li><li>• Retour sur la démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier</li><li>• Assemblée générale annuelle (AGA) 2023 (lieu, date, rapport annuel et états financiers)</li></ul> |         |
| 6. Période d'intervention des conseillers municipaux  | 19 h 40 |
| 7. Période de questions et commentaires des citoyens  | 20 h 00 |
| 8. Correspondance et trésorerie   | 20 h 10 |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Autorisation du paiement pour le service d'un(e) secrétaire de soutien pour la rédaction des procès-verbaux en 2023</li></ul>   |         |
| 9. Divers   | 21 h 15 |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Suivi rencontre pour le projet du MAPAQ à la suite de l'acquisition des terres des Sœurs de la Charité chrétienne par le gouvernement du Québec</li></ul>   |         |
| 10. Levée de l'assemblée  | 20 h 30 |

Monsieur Jean-Pascal Dumont demande aux membres de l'assemblée s'ils veulent apporter des corrections au projet d'ordre du jour tel que lu. Personne ne propose de changement.

### **RÉSOLUTION 23-CA-01**

Monsieur Jean-Pascal Dumont soumet la résolution d'adopter de l'ordre du jour tel que proposé. La résolution est proposée par madame Anne Deblois et appuyée par monsieur Michel Voisard. La résolution est acceptée à l'unanimité.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2022**

Monsieur Jean-Pascal Dumont offre aux membres quelques instants pour faire la lecture du procès-verbal du 12 décembre 2022.

Monsieur Ernesto Salvador Cobos souligne quelques corrections à apporter notamment la date inscrite en bas de page, l'ajout de madame Marie-Pierre Boucher et de monsieur Claude Lavoie parmi les personnes absentes, le format de la numérotation des pages, la correction du nom de madame Marie-Pierre Boucher et celle de l'adresse du projet de construction mentionné sur le boulevard Henri-Bourrassa.

De son côté, monsieur Michel Voisard propose de préciser et de corriger plusieurs informations au sujet du projet de sécurité routière, notamment sur la nature et le fonctionnement du financement ainsi que sur les budgets alloués.

### **RÉSOLUTION 23-CA-02**

Monsieur Jean-Pascal Dumont propose d'adopter le procès-verbal tel que modifié. Cette proposition est appuyée par monsieur David Khayat.

### **4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur Jean-Pascal Dumont rappelle la résolution prise par l'assemblée précédente au sujet des engagements de l'entreprise opérant au 6760 boulevard Henri-Bourrassa. Monsieur Claude Lavoie répond qu'il a la lettre qui énonce cesdits engagements et en fait la lecture. Il ajoute que, bien qu'il y ait des informations nominales qu'il ne peut divulguer, il en fait la lecture à l'assemblée. Il rapporte que Constructions Leblanc a promis de mettre en place les corrections suivantes : ajout de poids et de caoutchouc sous les « couvercles des matières résiduelles » pour limiter le bruit qu'elles provoquent, ajout d'un mur d'intimité pour séparer le stationnement du 6760, réfection du mur de soutènement près de la portion de la 67<sup>e</sup> rue, bonification du nombre d'arbres, construction de cabanons, évacuation des cubes d'entreposage et évacuation de la nacelle sur la 68<sup>e</sup> rue.

Madame Marie-Pierre Boucher précise que cette résolution n'avait pas encore été votée au Conseil d'arrondissement puisque le Conseil souhaitait que des actions soient prises avant un tel vote. Monsieur Claude Lavoie ajoute aussi un autre engagement de l'entreprise présenté dans la lettre, soit les dispositions qui seront prises pour faire le stockage des rebuts. Il évoque du même souffle le mécontentement des citoyens face à ces dits rebuts, qui s'envolaient en raison du fait qu'ils étaient laissés sur place. Il conclut en disant que cette lettre représente un engagement formel puisqu'elle est signée directement par l'entrepreneur. Monsieur Jean-Pascal demande alors si cette lettre peut être rendue publique, ce que monsieur Claude Lavoie répond à l'affirmative, sous réserve que certaines informations nominales (dont des adresses) soient tronquées.

Madame Catherine Savoie demande alors comment s'organisera le suivi de ces engagements et quels sont les échéanciers qui leur seront donnés. Madame Marie-Pierre Boucher répond que le changement de zonage a été voté et que la construction peut donc démarrer. Elle ajoute qu'un membre de l'administration municipale, déjà attitré au dossier, s'assurera de faire le suivi avec le promoteur. Elle précise qu'une intervention sera faite si, par exemple, un citoyen soulève un enjeu en lien avec ces dits engagements.

Monsieur Jean-Pascal Dumont demande alors si d'autres suivis sont à faire en lien avec le procès-verbal de la dernière assemblée. Madame Catherine Savoie demande ce qu'il est advenu de la réglementation en lien avec les immeubles bifamiliaux. Madame Marie-Pierre Boucher répond que l'équipe du PAE (Planification, aménagement et environnement), qui a la charge du dossier, est à l'étude de la réglementation et devrait remettre une réponse durant le premier trimestre de 2023.

Ensuite, madame Marie-Pierre Boucher communique de nouvelles informations sur les 8 terrains identifiés pour des projets de jardins communautaires mentionnés durant la dernière assemblée. Elle mentionne qu'elle a fait la demande pour avoir cette information et qu'elle attend une réponse.

Monsieur Michel Voisard, de son côté, raconte qu'il n'a pas eu de nouvelle, ni du conseil d'établissement de l'école Guillaume-Mathieu ni de la Ville de Québec, au sujet de la reddition de compte du projet sur la sécurité routière. Il rappelle que l'école n'avait pas été en mesure de le remettre à temps. Il a tenté de joindre les responsables du projet au niveau de la Ville, mais sans succès. Il ajoute qu'il est étonné de voir qu'il y a cette exigence cette année pour le projet avec l'école Guillaume-Mathieu, alors que, l'an dernier, il n'y avait pas eu l'exigence de reddition dans des projets similaires. Monsieur Ernesto Salvador Cobos répond alors qu'il a relancé l'équipe des employés de la Ville responsable du projet. Celle-ci lui a répondu qu'en fait, tous les documents nécessaires avaient été fournis. Ce serait la raison pour laquelle monsieur Michel Voisard n'avait pas eu de nouvelles. Monsieur Ernesto Salvador Cobos promet de relancer l'équipe en cas de nouvelles informations.

## **5. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER**

### 1) Élection du secrétaire du conseil d'administration

#### **RÉSOLUTION 23-CA-03**

Il est proposé que madame Catherine Savoie devienne secrétaire du conseil d'administration du Conseil de quartier des Jésuites jusqu'à la prochaine assemblée générale. La résolution est proposée par madame Anne Deblois et appuyée par monsieur Michel-Marie Bellemare. La résolution est acceptée à l'unanimité.

### 2) Programme de soutien à la mobilisation en sécurité routière

Ce point ayant déjà été abordé durant le suivi du procès-verbal, monsieur Jean-Pascal Dumont passe au point suivant.

### 3) Retour sur la démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier

Monsieur Jean-Pascal Dumont raconte que cette démarche a été faite durant la séance de travail qui a eu lieu au mois de janvier. Il rappelle qu'il y avait 5 thématiques qui avaient été priorisées par le comité travaillant sur le projet. Il les énumère : relations de travail avec l'administration municipale, mobilisation et soutien aux administrateurs, révision des règlements actuels, projets d'initiatives et outils et pratiques de communication. Aussi, en réaction avec les pistes d'actions énoncées dans le document à cet effet qui a été remis par la Ville, il ajoute que le Conseil de quartier des Jésuites était en accord avec les pistes d'actions proposées pour la 1<sup>re</sup> thématique, ainsi que la 2<sup>e</sup>, la 4<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup>, mais partiellement en accord avec celle proposée pour la révision des règlements actuels. Il demande si les administrateurs du conseil de quartier avaient autre chose à ajouter au document, ce à quoi ils ont répondu par la négative.

#### **RÉSOLUTION 23-CA-04**

Concernant la démarche de révision des pratiques de fonctionnement des conseils de quartier par le Service de l'interaction citoyenne de la Ville de Québec, il est proposé que le Conseil de quartier des Jésuites appuie cette démarche et est en accord ou partiellement les pistes d'actions proposées selon les 5 thématiques priorisées. Le document de consultation sera complété et déposé auprès de la Ville de Québec par le conseil de quartier d'ici l'échéance du 1<sup>er</sup> mars 2023. La résolution est proposée par monsieur David Khayat et appuyée par madame Catherine Savoie.

Monsieur Ernesto Salvador Cobos demande des clarifications au sujet de l'opinion du conseil sur la 3<sup>e</sup> thématique. Monsieur Jean-Pascal Dumont précise que des commentaires ont été faits à même le document. Il explique ensuite pourquoi le conseil n'était en accord que partiellement : il ne remet pas en question les mécanismes qui assurent la parité des genres au sein des postes d'administrateurs et d'administratrices, mais demande de réfléchir à la possibilité de permettre à une

femme de siéger sur un siège réservé à un homme et vice-versa pour 1 an, mais seulement en cas de danger pour la survie du conseil de quartier. Il rapporte que des situations similaires sont survenues dans les conseils de quartiers avoisinants, qui ont été dissous après qu'ils n'ont pas obtenu quorum. À la suite d'une question de monsieur Ernesto Salvador Cobos, monsieur Jean-Pascal Dumont ajoute que le Conseil est en accord avec les autres propositions, notamment le mode hybride présentiel virtuel.

Monsieur Jean-Pascal Dumont énonce aussi une proposition qui a été ajoutée, soit l'assouplissement des règles de la trésorerie pour permettre à un trésorier, lorsqu'il est appuyé par un membre de l'exécutif du conseil d'administration, d'autoriser des dépenses inférieures à 200\$ sans qu'elles soient appuyées par une résolution du conseil d'administration.

Du même souffle, il souligne la qualité du travail qui a été fait en amont par les employés de la Ville et les membres du comité et que ces démarches allaient dans le sens de l'amélioration des pratiques des conseils de quartier.

#### 4) Assemblée générale annuelle (AGA) 2023 (lieu, date, rapport annuel et états financiers)

Monsieur Ernesto Salvador Cobos annonce que la date de l'assemblée générale sera le lundi 17 avril 2023. Il ajoute que celle-ci se déroulera au bureau d'arrondissement de Charlesbourg à 19h. Il ajoute qu'il y a un plus grand nombre de postes d'administrateurs à combler et que ces informations sont sur le site web, sur la page du conseil de quartier. Il ajoute que 3 postes sont réservés aux femmes avec un mandat de 1 an et deux mandats de 2 ans en plus de deux postes réservés aux hommes avec deux mandats de 2 ans. Il rappelle aussi que trois des membres actuels doivent remplir leurs bulletins de candidatures. À la suite d'une question de madame Catherine Savoie, monsieur Ernesto Salvador Cobos précise qu'ils devront affectivement recommencer leurs démarches, mais comme membres élus et non plus comme membres cooptés. Il précise que s'il y a autant de candidats que de postes, ceux-ci seront élus par acclamation. Sinon, il y aura élection.

Monsieur Jean-Pascal Dumont demande s'il y a des questions en lien avec les informations présentées. Monsieur Michel Voisard répond alors en précisant qu'on peut ajouter un sujet d'intérêt à l'assemblée, ce qui pourrait permettre, selon lui, d'augmenter la participation.

Il ajoute qu'un présentateur pourra alors être désigné pour ce sujet lors d'une séance de travail. Madame Catherine Savoie demande alors des exemples de sujets présentés lors des assemblées générales passées.

Monsieur Jean-Pascal Dumont évoque un projet d'Espace initiative de Limoilou pour valoriser la mobilisation citoyenne dans le cadre de projets permettant l'amélioration de la qualité de vie de citoyens.

Il donne ensuite des exemples de sujets qui peuvent être abordés, comme la mobilité durable et l'agriculture urbaine, soit tous les sujets qui touchent de près ou de loin le conseil de quartier. Monsieur Michel Voisard parle aussi de l'organisme Vivre en ville avec la densification. Il suggère donc, avec monsieur Jean-Pascal Dumont, qu'un organisme soit invité pour donner une présentation. Ce dernier invite les membres du conseil à y réfléchir et à faire parvenir leurs suggestions afin d'inviter les organismes proposés. Monsieur Michel-Marie Bellemare mentionne alors monsieur Jean Côté, économiste en développement régional, de l'Université Laval, qui a réalisé une étude sur l'impact des logements à prix modique sur la valeur du parc immobilier dans les villes et les banlieues.

5) Nomination du président/e d'élection pour l'AGA 2023

#### **RÉSOLUTION 23-CA-05**

Il est résolu que le Conseil de quartier des Jésuites nomme monsieur Ernesto Salvador Cobos comme président de l'assemblée générale annuelle du 17 avril 2023. La résolution est proposée par monsieur Michel-Marie Bellemare et appuyée par madame Catherine Savoie.

#### **RÉSOLUTION 23-CA-06**

Il est résolu que le Conseil de quartier des Jésuites fixe la date de son assemblée générale annuelle au 17 avril 2023 dans les locaux du bureau d'arrondissement de Charlesbourg au sein de la salle de La Cité. La résolution est proposée par madame Anne Deblois et appuyée par monsieur David Khayat.

Monsieur Ernesto Salvador Cobos informe alors les membres de l'assemblée qu'il faudra compléter l'élaboration du rapport annuel ainsi que son adoption en plus de la rédaction des états financiers. Il promet aussi de partager le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle dans les prochains jours.

### **6. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Monsieur Claude Lavoie raconte qu'il voulait surtout intervenir pour faire les suivis sur la dernière assemblée, dont a lu attentivement le compte-rendu. Il ajoute aussi qu'il a lu attentivement le celui du conseil d'arrondissement, mais que rien ne concernait le quartier des Jésuites.

Pour sa part, madame Marie-Pierre Boucher fait état d'une présentation en lien avec la sécurité routière, qui résumait ce qui avait été fait en 2022 et ce qu'il est prévu de faire pour 2023. Elle parle d'abord des corridors scolaires : deux ont été établis près de l'école l'Envol et l'école trilingue Vision. Elle résume la notion de corridor scolaire en racontant que les trottoirs ont été élargis, des aménagements ont été surélevés et des saillies de trottoirs ont été aménagées. Elle ajoute que pour 2023, des corridors sont prévus près de l'école Joseph Paquin, sur la rue de la Faune, près de la nouvelle

école, près de l'école Bourg-Royal sur la rue Duchâtel près du pavillon Châtelet. Pour 2024, elle annonce la prévision d'installation de corridors près du pavillon Bourg-Royal de l'école du même nom, près de l'École du Boisé et près de l'École des Deux-Moulins, pavillon du Rucher.

En ce qui concerne les trottoirs, pour 2023, toujours selon la présentation, l'aménagement de ceux sur le chemin du Château-Bigot et de la rue de la Faune est prévu. Pour la période 2023-2024, les aménagements de trottoirs prévus sont situés près de la 61<sup>e</sup> rue Est, entre le boulevard Loiret et la 10<sup>e</sup> rue, ce qui nécessitera l'acquisition de terrains et l'aménagement d'un « rond de virée ». L'avenue Nicolas-Giroux est également visée.

Dans un autre ordre d'idées, madame Marie-Pierre Boucher fait état de communications qui lui sont transmises par les citoyens. Elle raconte que la cohabitation semble difficile entre les citoyens dans la rue derrière le restaurant Le Shaker et l'achalandage lié au stationnement de près de l'établissement. Elle mentionne que son équipe est en train d'étudier les mesures de médiation possible afin d'apporter leur aide aux citoyens concernés.

Elle ajoute aussi qu'un cycliste lui a fait part de la dangerosité de l'intersection du boulevard Jean-Talon et de la rue Loiret, mentionnant que certaines voitures se placent au mauvais endroit, alors qu'il y a une obligation de tourner. Madame Marie-Pierre Boucher mentionne que des changements seront faits à la signalisation et au marquage afin d'améliorer la situation.

Elle relate aussi la demande d'un autre citoyen d'installer des nichoirs dans le parc de la Rivière-des-Roches. Elle raconte qu'un biologiste a été mandaté par la Ville pour étudier la situation pour d'une part rendre possible cette installation et s'assurer d'installer les nichoirs bien adaptés au bien-être des oiseaux visés.

Par la suite, toujours au niveau des communications provenant des citoyens, elle mentionne le sujet du déneigement, régulièrement soulevé par ces derniers. Elle en profite pour transmettre le message que le stationnement dans la rue pour ceux qui libèrent leurs entrées pour leurs déneigeurs privés rend plus difficile le retrait de la neige et favorise la création des remblais autour des automobiles.

Monsieur Jean-Pascal Dumont demande alors aux administrateurs et aux citoyens s'ils ont des questions à poser. Madame Catherine Savoie demande alors si une interdiction de stationnement en hiver, comme c'est le cas à la ville de Gatineau, a été envisagée comme solution par la ville.

Madame Marie-Pierre Boucher répond que, bien que le stationnement dans la rue soit un problème, la ville ferait face à beaucoup d'opposition si une telle mesure devait être adoptée. Elle ajoute que la ville n'en est pas à envisager une telle option. Elle mentionne au passage que la politique de viabilité hivernale, assez récente, est en mode évaluation et que la ville vise surtout à travailler à améliorer ce programme.



De son côté, monsieur Michel Voisard, au sujet de la question du marquage plus sécuritaire des rues, mentionne que, dans une résolution adoptée par le conseil sur la sécurité routière, le marquage de la 76<sup>e</sup> rue et de Louis-XIV a été mentionné. Il mentionne que le coin est dangereux. Il ajoute que ce coin devrait être inclus dans les travaux à faire. Madame Marie-Pierre Boucher répond qu'elle va vérifier si ce site fait déjà partie des « sites accidentogènes ».

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS**

Monsieur Jean-Pascal Dumont donne la parole à une citoyenne qui représente le conseil de l'École des Deux-Moulins. Elle rapporte un incident qui a eu lieu le vendredi 10 février, après une bordée de neige. Elle mentionne que les trottoirs sur la 60<sup>e</sup> rue n'étaient pas déneigés au moment du début des classes, forçant les enfants et les parents à circuler directement sur la rue. Elle ajoute que cette situation était dangereuse, en raison du passage des différents véhicules sur la voie. Elle ajoute avoir contacté le service 311 et qu'elle a été déçue de la réponse reçue et qu'elle aurait souhaité que l'agent montre davantage d'empathie plutôt que de répondre que les écoles auraient dû être fermées. Elle aurait aussi demandé de savoir si le déneigement allait être fait au retour des élèves chez eux en fin de matinée, et la réponse aurait été très vague. Face à cette situation, elle propose qu'un cycliste soit nommé parmi les responsables de déneigement, pour assurer la présence d'une personne qui comprend la situation de vulnérabilité des cyclistes et des piétons.

Elle ajoute avoir vu un camion-déneigeur reculer en présence d'enfants sur l'axe avec la rue De Gaulle. Elle juge ce comportement inacceptable et que le chauffeur aurait dû faire un détour. Elle déplore aussi la présence du camion à ordures tous les lundis près de l'école au moment du passage des enfants. Elle demande s'il pourrait être possible qu'il soit exclu que ce type de camion passe aux heures scolaires. Elle souligne qu'elle sait que la politique a été revue, mais que des améliorations seraient à faire.

Madame Marie-Pierre Boucher répond que les écueils, comme ceux que la citoyenne a mentionnés, sont importants et que la citoyenne a bien fait de contacter le service 311 et d'assister à cette rencontre. Elle ajoute que la citoyenne peut porter plainte sur une réponse reçue au 311 et, qu'en participant au sein d'un conseil de quartier et en discutant avec les élus, cela donne la possibilité d'un suivi de la part des derniers. Au sujet de la nomination d'un cycliste dans l'équipe de déneigement, elle répond que le conseiller municipal responsable du dossier est lui-même cycliste. Elle ajoute même que la politique de déneigement évolue dans le sens du transport durable.

Monsieur Claude Lavoie répond qu'il prend en note les éléments qu'elle a mentionnés. Elle félicite la citoyenne pour sa participation et il lui fera plaisir d'échanger avec elle et de trouver des solutions adaptées à ces situations. Monsieur Jean-Pascal Dumont invite aussi la citoyenne à prendre contact avec lui s'il y a une récurrence dans ces situations.

Monsieur Michel-Marie Bellemare au sujet de la politique de sécurité routière et en lien avec les événements de Montréal, demande s'il y aura une révision de celle-ci en ce sens. Madame Marie-Pier Boucher confirme que ces éléments ont été discutés en conseil exécutif et ils ont promis d'en faire davantage, notamment dans la sécurité près des écoles. L'objectif serait d'inverser la priorisation sur les routes, en accordant plus d'importance aux piétons et aux cyclistes plutôt que de prioriser la voiture comme c'est le cas en ce moment.

En revenant sur l'intervention de la citoyenne, madame Catherine Savoie suggère que la meilleure façon d'éviter ces situations passe par la révision des demandes contractuelles pour les contrats de déneigement, et, surtout, l'ajout de GPS dans les équipements de déneigement, qui permettrait un meilleur suivi des heures de passage de ces derniers. Monsieur Claude Lavoie répond que, bien que la Ville avance dans l'implantation de ces technologies, il sera plus difficile de répondre à ces exigences dans les contrats, car ce sont les contacteurs qui ont, en ce moment, un plus grand rapport de force dans la négociation de ceux-ci, surtout avec la pénurie de main d'œuvre.

Madame Marie-Pierre Boucher mentionne plus tard avoir reçu l'information comme quoi la télémétrie dans les équipements de déneigement sera mise en place l'an prochain.

Dans un autre ordre d'idées, cette même citoyenne rapporte l'absence d'un brigadier à l'angle De Gaulle et de la 60<sup>e</sup> rue et qu'aucune présence policière n'a pu être fournie. Elle demande alors s'il y a une obligation de Ville de Québec de fournir une présence policière en cas de remplacement. Madame Marie-Pierre Boucher répond qu'ils ont eux-mêmes posé la question et ils ont appris qu'ils ne pouvaient pas assurer aux parents la présence policière, puisqu'on ne peut prédire s'il sera appelé ailleurs. Elle ajoute qu'il ne peut pas y avoir, par exemple, de suppléance de parents, puisqu'il faut que cette personne ait l'autorité pour faire stopper les voitures. Elle ajoute que des stratégies sont développées aux ressources humaines pour favoriser l'embauche de personnel pour le travail scolaire.

## **8. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE**

Monsieur Michel Voisard explique que le compte du conseil est à 2 607,31\$ et qu'ils ont reçu un montant de la ville. Il mentionne que la précédente secrétaire de soutien n'a pas toujours pas retiré les montants prévus sur les chèques de mai et de juin, en plus de ceux d'octobre et de septembre. Monsieur Ernesto Salvador Cobos promet de la contacter à ce sujet.

- 1) Autorisation du paiement pour le service d'un(e) secrétaire de soutien pour la rédaction des procès-verbaux en 2023

## **RÉSOLUTION 23-CA-07**

Il est résolu que le conseil de quartier fasse appel aux services de monsieur Simon Côté pour ses services de secrétaire de rédaction pour la rédaction des procès-verbaux de 2023 au tarif de 100\$ par procès-verbal. Proposée par Michel Voisard et appuyée par monsieur David Khayat, la résolution est adoptée à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION 23-CA-08**

Monsieur Michel Voisard propose le paiement du montant de 100\$ à monsieur Simon Côté pour la rédaction du procès-verbal de février 2023. Cette proposition est appuyée par madame Anne Deblois et adoptée à l'unanimité.

Monsieur Ernesto mentionne qu'il n'y a pas eu de correspondance.

## **9. DIVERS**

- 1) Suivi rencontre pour le projet du MAPAQ à la suite de l'acquisition des terres des Sœurs de la Charité par le gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pascal Dumont mentionne que le conseil de quartier des Jésuites est le seul à la table des acteurs-clés, mise en place par le MAPAQ. Il mentionne qu'il ne peut pas transmettre le document en raison d'une clause de confidentialités qu'il a signée. Il peut, par contre, en faire le résumé.

Il ajoute que trois à cinq rencontres sont prévues et que la table de concertation a pour rôle de cerner les enjeux majeurs, déterminer les informations manquantes jugées nécessaires pour les réflexions en cours et à venir et collecter les attentes des acteurs clés et les transmettre aux comités de travail. À cet effet, monsieur Jean-Pascal Dumont invite les membres de l'assemblée virtuelle à lui faire parvenir leurs demandes puisqu'il pourra ainsi les communiquer. Les autres rôles de la table sont de commenter l'avancement des comités de travail, coconstruire avec l'équipe de projet de participations publiques les solutions et les propositions en lien avec le plan directeur et bonifier les résultats de la démarche de la participation publique, qui aura lieu dans quelques mois. Il fait valoir qu'il s'agit d'une belle opportunité pour le conseil pour faire valoir les points de vue des citoyens du quartier et de ceux des alentours. Il mentionne que les groupes suivants sont présents à cette table : le groupe Voie citoyenne, l'Institut Jean-Garon, le CISUSS de la Capitale-Nationale, la corporation de développement communautaire de Beauport, la ferme Bédard-Blouin, l'UPA, le réseau d'agriculture urbaine de Québec et les représentants de l'entente sectorielle de l'activité agricole et agroalimentaire de la région de la Capitale-Nationale et de la ville de Lévis.

Il mentionne qu'une première rencontre a eu lieu et que les six comités de travail sont les suivants : innovation et recherche, enseignement et relève agricole,

agroenvironnement et lutte contre les changements climatiques, intégration au système agroalimentaire régional, patrimoine agricole et culture autochtone et services aux citoyens et à la communauté. Il ajoute enfin que les principes de base qui sont visés par le MAPAQ sont l'innovation, l'exemplarité et la durabilité, l'inclusion, complémentarité et partenariat et protection des terres agricoles.

Il résume ensuite les différentes démarches qui ont eu lieu et qui viendront. Il écrit que les 6 comités ont commencé leurs travaux. Deux autres rencontres seront prévues en mars et en avril à la table où monsieur Jean-Pascal Dumont siège. Après les consultations, un plan directeur sera élaboré par le MAPAQ selon les informations reçues. Il ajoute qu'il y aura par la suite des consultations publiques élargies aux citoyens de la ville.

La 1<sup>re</sup> rencontre avait pour but de faire connaissance, de faire connaître les rôles des comités et de connaître leur vision et les valeurs qu'ils visent. Monsieur Jean-Pascal Dumont raconte avoir trouvé intéressant que cette approche soit en amont et perfectible. Il aime aussi que la protection et la mise en valeur de l'agriculture soient mises de l'avant. Il souligne l'ouverture du MAPAQ et a assuré qu'il se présentait et agissait en tant que président du conseil de quartier. À la suite d'une question de madame Catherine Savoie, il ajoute que le conseil de quartier ne fait pas partie des six comités mentionnés. En réponse à une autre question de madame Catherine Savoie, il précise que les commentaires qui lui seront transmis et seront mentionnés durant les périodes d'intervention et pris en note. L'adresse courriel du chargé de projet est aussi disponible pour la transmission de demandes.

## **10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **RÉSOLUTION 23-CA-09**

Monsieur Jean-Pascal Dumont propose la levée de l'assemblée. Il est appuyé par monsieur Michel Voisard. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Procès-verbal rédigé par M. Simon Côté et révisé par M. Jean-Pascal Dumont et M<sup>me</sup> Catherine Savoie.

*SIGNÉ*

*SIGNÉ*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

M. Jean-Pascal Dumont, président

M<sup>me</sup> Catherine Savoie, secrétaire